

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge

Maladie Dentaire Optique Autre

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricule : 9390 Société : LAN

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : Nafissa SAIDI Date de naissance : 31-01-1965

Adresse : Gt 14, Rue de l'Artillerie Apt K, Dyl Al Dzazeh

Tél. : Total des frais engagés : 709,00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. MOUSSAOUI Farima Spécialiste des maladies et Chirurgie des yeux 237 Bd. Abou Chouib Doukkali 1er Etage Sidi Mârouf IV Casa. Tel.: 05 22 82 68 12

Date de consultation : 27/11/2015 Nom et prénom du malade : Nafissa Chouaihi Nenem Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Vile de refection + conjonctite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : /

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je décl
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 10/12/19 Signature de l'adhérent(e) :

ACCUÉL

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

Remplissez ce volet, découpez le et conservez-le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

20 DEC. 2019
 No W19-482924

MUPRAS

Matricule : Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/11/13	CS		200 Dhs	INP : 10B1114154  Dr. MOUSSAOUI Karima Spécialiste en maladies de Chirurgie des Yeux 237 Rue Abou Chakib Doukkali 1er Etage Casablanca. Tél. 05 22 82 68 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ULFA OPTIC Particier Optométriste 52, Lot. Zoufia Rue 13 Oulfa code Postale 20202 - Casablanca Tél: 05 22 93 51 60	20-11-2019			2 Verres + 1 muture		500.00

VIOLET ADHERENT

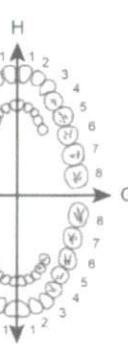
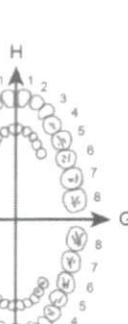
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OC

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DEBUT D'EXECUTION []
				FIN D'EXECUTION []
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX []
	H	25533412 21433552 00000000 00000000	D 00000000 00000000 35533411 11433553	G
				MONTANTS DES SOINS []
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DU DEVIS []
				DATE DE L'EXECUTION []

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Moussaoui Karima
Spécialiste des Maladies & Chirurgie des Yeux



الدكتورة موساوي كريمة

Cataracte (Phacoemulsification)

Chirurgie des Voies Lacrymales

Lentilles de Contact-Strabisme

Angiographie - Laser

اختصاصية في امراض وجراحة العيون

جلالة بالليزر جراحة مسالك الدموي

العدسات اللاصقة - الليزر

راديو الشبكة - طب الحول

Casablanca, le 23/11/2018..... الدار البيضاء، في:

Moussaoui Karima.

Leette pell an.

⑤: +1 (-2,75; 180°)

(-1 25; 180°)

ok

lade x very

lade x very

ok

OULET OPTIQUE
Opticien Optometriste
Casablanca 13
Oulet Optique
Opticien Optometriste
Casablanca 13
OULET OPTIQUE

Dr. MOUSSAOUI Karima
Spécialiste des Maladies
et Chirurgie des Yeux
237 Bd Abou Chouâib Doukkali 1^{er} Etage
Sidi Maârouf IV Casablanca Tel: 05 22 82 68 12

سيدي معروف الرابع (الزنقة 15) الرقم 237 شارع ابوشعيب الدكالي الطابق الاول
237, Bd - Abou Chouâib Doukkali - 1^{er} Etage Sidi Maârouf IV (Rue 15)
Casablanca - Tél. : 05.22.82.68.12
الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.82.68.12
IF : 45304040 - ICE : 00184490000013

OULFA OPTIC

• 2 •

MARCHOUDI MERIEM

Facture N°111/11/2019

Date de Facture

29/11/2019

DESIGNATION

MONTANT TTC

OD : (-2,75à180°)+1,00

150,00

OG : (-1,25à180°)

150,00

Type de verre : ORG AR

Monture 1 optique

200,00

Total

500,00

Montant (HT)

416,67

TVA (20%)

83,33

Total

500,00

Arrêtée la présente Note d'Honoraire à la somme de :

CINQ CENT DIRHAMS

OULFA OPTIC
Opticien Optométriste
52, Lot. Zoubir Rue 13 Oulfa
Code Postale 20202 - Casablanca
Tél: 05 22 93 51 60

Mode de paiement: Especie